



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mercredi 19 mai 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
11 mai 2010

Date d'affichage
11 mai 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme – Cession
de l'immeuble Le Provence à Var
Habitat.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à **DUPONT Thierry**,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Préambule

La commune de Solliès-Pont possède un immeuble dénommé Le Provence, composé de huit appartements, situé 30, avenue de Beaulieu (voir plan ci-joint).

Le service France Domaine a estimé ce bien à une valeur de 550 000,00 euros.

Monsieur le maire propose de céder ce bien à Var Habitat qui est un office public de l'habitat rattaché au conseil général du Var. Outre le produit de la vente, cette cession permettra d'intégrer ces logements dans le parc locatif social tout en maintenant les locataires actuels dans les lieux.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il n'est pas nécessaire de procéder au déclassement de ce bien dans la mesure où il est cédé à une personne publique pour l'exercice de sa mission de service public.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à céder ce bien à Var Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1,

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble cadastré section AR n° 58 composé de huit appartements,

Considérant que la cession de ce bien à Var Habitat permettra d'intégrer les huit appartements dans le parc de logements locatifs sociaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des membres présents

AUTORISE monsieur le maire :

- ✓ A céder ce bien à Var Habitat,
- ✓ à signer tout document relatif à cette procédure.

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

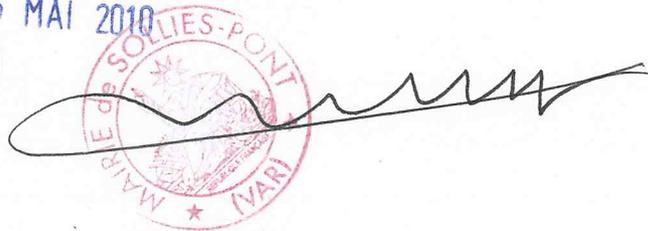
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON

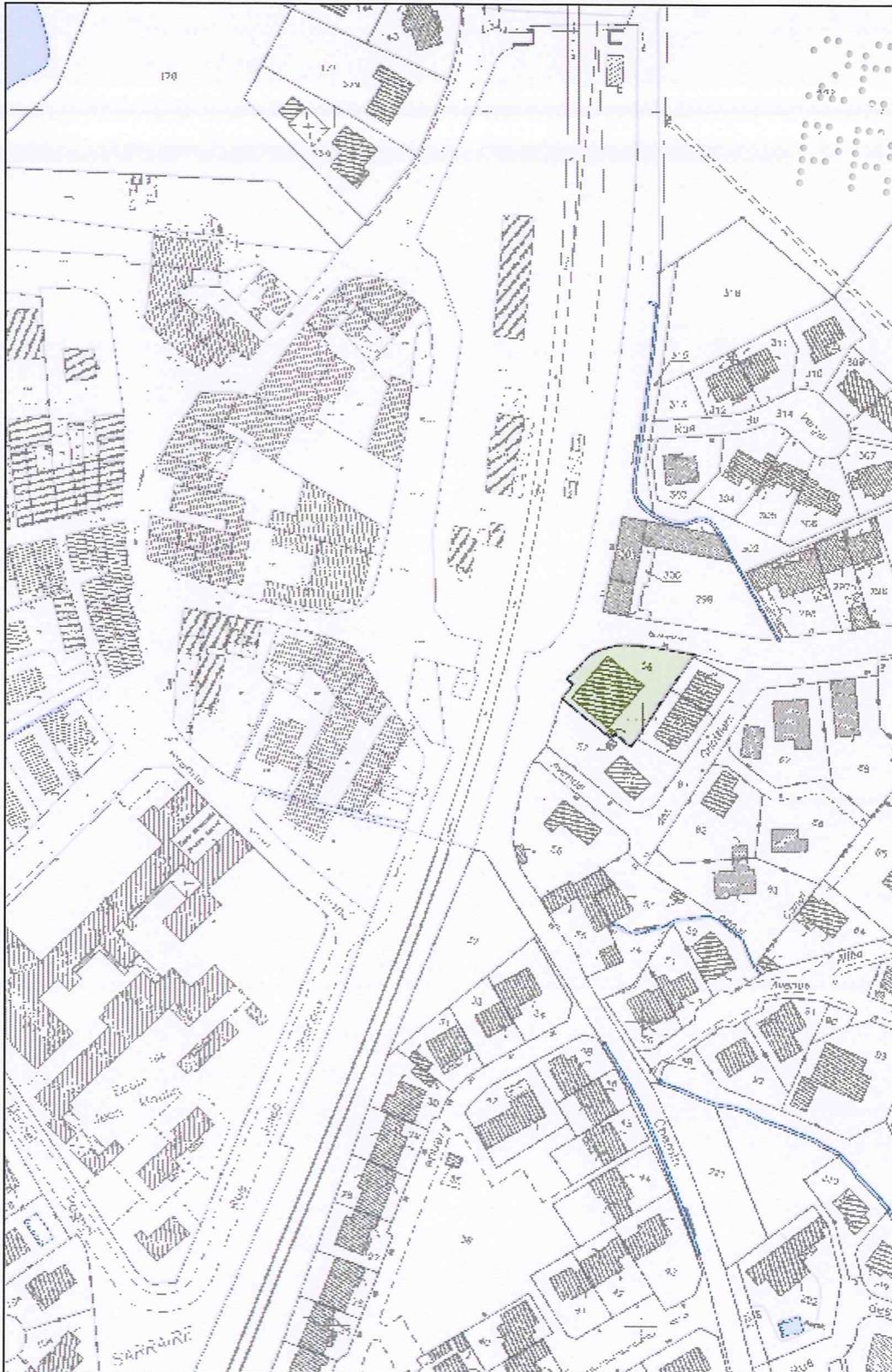
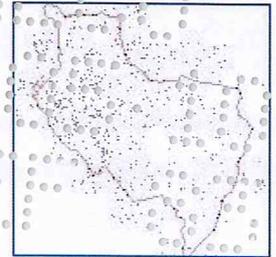
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 MAI 2010
et publication ou notification du 27 MAI 2010





Position



Légende

- Bdparcellaire 2007
- Limite de cours d'eau
- Piscine
- Cours d'eau
- BATIS
- PARCELLES

0 1000 2000 3000 4000 m



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.